

# LA MARESCHALE

## Convention Salle Ponctuelle 2018-19

### ASSOCIATIONS : VOTRE OCCUPATION

Ponctuellement, pour les associations ou les collectifs, La Mareschale Maison de Quartier Culturelle et Artistique d'Aix-Encagnane met à disposition ses salles en fonction des besoins (réunions, rassemblements ponctuels, petites conférences), selon les disponibilités du planning d'occupation des locaux sur l'année et après accord de La Direction. Vous devez au préalable faire une demande officielle sur [direction@lameschale.com](mailto:direction@lameschale.com) ou au **06.77.08.86.45**

Le Tarif est 7€/heure + adhésion 30€ à La Mareschale obligatoire

NOM DE L'ASSOCIATION DU COLLECTIF (AUTRE)	CONTACTS TELEPHONE EMAIL ADRESSE	NOM DE LA SALLE OCCUPEE	JOUR ET HEURES DE L'OCCUPATION DE SALLE

Cette convention vaut engagement de votre part, respect des lieux et de la facturation. (\*l'annulation doit être faite 48h avant votre date d'occupation).

### SIGNATURES DES 2 PARTIES + Lu et approuvé



La Mareschale 27 avenue de Tübingen 13090 Aix-en-Provence

04.42.59.19.71 [lameschale@hotmail.com](mailto:lameschale@hotmail.com) <https://lameschale.com/>